



---

# CONSEIL

## Cent sixième session

### RESOLUTION N° 1311

(adoptée le 24 novembre 2015 par le Conseil à sa 106<sup>e</sup> session)

#### **RAPPORT SUR LA SEIZIEME SESSION ET LA DIX-SEPTIEME SESSION DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES**

*Le Conseil,*

*Rappelant* que, conformément à la résolution n° 1292 du 28 novembre 2014, le Comité permanent des programmes et des finances avait été invité à se réunir dans le courant du mois de juillet 2015 afin de prendre, au nom du Conseil, toutes les mesures qu'il jugerait nécessaires en ce qui concerne le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014, le Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour 2014, la révision du budget pour 2015, le barème des quotes-parts pour 2016, ainsi que les questions connexes,

*Considérant* que, conformément à la résolution n° 1292, le Comité permanent des programmes et des finances avait été invité à se réunir à nouveau en octobre 2015 pour s'acquitter comme il convient de ses fonctions,

*Ayant reçu et examiné* les rapports sur la seizième session (S/16/18) et la dix-septième session (S/17/14) du Comité permanent des programmes et des finances,

1. *Prend note* de ces rapports ;
  2. *Approuve* les décisions prises par le Comité permanent des programmes et des finances à sa seizième session.
-